

Cour de justice de l'Union européenne

La justice européenne

La Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) regroupe la Cour de justice, le Tribunal et le Tribunal de la fonction publique. Elle¹ est assistée² si nécessaire par des tribunaux spécialisés, qu'elle peut décider de créer. La Cour de justice assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités. Elle est la juridiction suprême de l'Union.

- 1 どの語を指しているか。
- 2 意味を説明せよ。

La Cour de Justice

La Cour de Justice est composée de 27 juges (un par Etat membre) et de 8 avocats généraux³ (jusqu'à 11 en cas de demande de la Cour), nommés⁴ d'un commun accord par les Etats membres pour un mandat de six ans renouvelable, après avis d'un comité consultatif.

Le Président de la Cour, désigné parmi les juges pour une période de trois ans renouvelable, dirige les travaux et services⁵ de la Cour et préside les audiences et les délibérations.

- 3 一般に日本語でどのように訳されているか。
- 4 どの語を修飾しているか。
- 5 具体的にどのようなことか。

Composition et fonctionnement de la Cour de Justice

La Cour de justice est composée de 27 juges, soit un par Etat membre. Leur mandat est de⁶ six ans renouvelables. Le traité de Lisbonne crée un comité consultatif pour la nomination des juges et des avocats généraux chargé⁷ d'émettre un avis sur la compatibilité des candidats avec les fonctions exercées.

Ce comité est composé de sept personnes choisies parmi d⁸ anciens membres des deux juridictions européennes⁹, des⁸ membres des juridictions nationales suprêmes et de⁸ juristes possédant des compétences notoires, dont¹⁰ l'un est proposé par le Parlement européen.

- 6 この de を省略することはできるか。いずれにせよ、その理由は。
- 7 どの語を修飾しているか。
- 8 この 3 つの語の文法的機能を、違いに注目しつつ、それぞれ説明せよ。
- 9 具体的に何を指しているか。
- 10 a) 先行詞を示せ。
b) de+先行詞を l'un est proposé par le Parlement européen の文に組み込んで、文を再構成せよ。

Huit avocats généraux assistent la Cour dans sa mission, en présentant¹¹ publiquement, en toute impartialité et en toute indépendance, leurs conclusions sur les affaires soumises à la Cour. Toutefois, depuis 2007 la Cour peut demander de porter le nombre d'avocats généraux à onze si nécessaire (article 252 TFUE).

La Cour peut siéger, en fonction de¹² l'importance de l'affaire, en séance plénière (tous les juges participent quand l'affaire est très importante), en grande chambre (13 juges), ou en chambres de 3 ou 5 juges.

- 11 目的語を示せ。
- 12 意味を説明せよ。

Un avocat général (pour¹³ les litiges devant la Cour) et un juge rapporteur¹⁴ sont chargés d'étudier les différentes affaires¹⁵ qui sont soumises à la Cour de Luxembourg¹⁶. L'avocat général présente ses conclusions sur la façon dont¹⁷ selon lui une affaire doit être réglée, puis les juges délibèrent sur la base du projet d'arrêt établi¹⁸ par le juge rapporteur. Chacun des juges peut proposer des modifications. Chaque juge est aidé par des juristes¹⁹ qui font partie de son cabinet (on les appelle les référendaires¹⁹).

L'arrêt définitif est prononcé en audience publique et publié dans le recueil des arrêts

de la CJUE et du Tribunal. Il s'impose à l'ensemble des Etats membres²⁰ et sur la totalité du territoire de l'Union européenne.

- 13 意味を説明せよ。
- 14 どのような任務を帯びた裁判官か。
- 15 affaires différentes でないのはなぜか。
- 16 意味を説明せよ。
- 17 下線 10 についてと同じ問に答えよ。
- 18 どの語を修飾しているか。
- 19 この二つは同一人物である。前者に不定冠詞が、後者に定冠詞が付いているのは、なぜか。
- 20 a) 意味を説明せよ。
b) これは法的に極めて大きな意義を持つ。どういう意義か。

Missions de la Cour de justice

Instituée en 1952 par le traité CECA²¹, la Cour de Justice (autrefois nommée Cour de Justice des Communautés européennes, CJCE), située à Luxembourg, est une institution juridictionnelle qui veille au respect droit²² communautaire : elle est la²³ seule compétente pour interpréter les traités.

- 21 何の略称か。フランス語で答えよ。
- 22 本文中から同旨の別表現を探せ。
- 23 この定冠詞はどの名詞に係っているか。

La Cour peut d'abord être saisie dans le cadre de recours directs²⁴. Il en²⁵ existe plusieurs types :

* les recours en manquement²⁶ qui ont pour objet de²⁷ sanctionner la violation par un Etat membre d'une obligation communautaire (par exemple la mauvaise transposition²⁸ d'une directive). Ces recours sont formés dans la quasi-totalité des cas par la Commission européenne mais peuvent l'²⁹être aussi par les Etats membres. En cas de manquement constaté³⁰, l'arrêt s'impose à l'Etat membre concerné et, s'il ne s'y³¹ conforme pas, la Cour peut lui³² infliger des sanctions

pécuniaires à la demande de la Commission. Pour ce faire, la Commission doit saisir la Cour de Justice et lui³³ demander de condamner l'Etat en cause pour avoir manqué³⁵ à l'obligation de respect des arrêts constatant un premier manquement³⁵. S'il³⁶ est condamné, on dira que l'Etat a été condamné³⁷ pour manquement sur manquement. Pour chaque condamnation, l'Etat est condamné pour avoir manqué à ses obligations communautaires;

- 24 どういう意味で直接なのか。本文を最後まで読んだ上で答えよ。
- 25 文法的機能を説明せよ。
- 26 どう訳せばよいか。この*の節を読んだ上で答えよ。
- 27 どういう意味か。
- 28 意味を説明せよ。
- 29 どの語を指しているか。
- 30 意味を説明せよ。
- 31 文法的機能を説明せよ。
- 32 どの語を指しているか。
- 33 どの語を指しているか。
- 34 意味上の主語を示せ。
- 35 a) premier とはどういう意味か。
b) なぜ不定冠詞なのか。
- 36 どの語を指しているか。
- 37 未来形(dira)の目的節なのに条件法過去(aurait été...)ではなく直説法複合過去なのはなぜか。

* les recours en annulation qui ont pour objet d'annuler un acte³⁸ des institutions communautaires. Ces recours peuvent être formés par les Etats membres, mais aussi par les institutions communautaires qui n'ont pas à démontrer d'intérêt à agir⁴⁰, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas à⁴¹ être directement et personnellement concernées par l'affaire. Enfin ils peuvent être formés par les personnes physiques et morales⁴² qui, pour agir, doivent au contraire être directement et individuellement concernées par l'acte qu'elles⁴³ attaquent⁴⁴ (condition rarement remplie car l'Union européenne produit rarement des actes nominatifs⁴⁵ c'est-à-dire des actes personnellement et directement adressés à une personne);

- 38 意味を説明せよ。

- 39 なぜ無冠詞なのか。
- 40 意味を説明せよ。
- 41 文法的機能を説明せよ。
- 42 意味を説明せよ。
- 43 どの語を指しているか。
- 44 「攻撃する」とはどういうことか。
- 45 どういう意味か。

* les recours en carence⁴⁶ qui sanctionnent, à l'inverse, le défaut d'action d'une institution (par exemple quand une institution devait⁴⁷ prendre une décision et ne l'a pas fait⁴⁷). Ces recours peuvent être formés par les institutions, les Etats membres et les personnes physiques ou morales dans les mêmes conditions que pour les recours en annulation ;

- 46 どう訳せばよいか。
- 47 前者が半過去で後者が複合過去であるのはなぜか。

* les recours en indemnité qui mettent en cause la responsabilité de l'Union en raison de dommages causés par ses organes ou ses agents ; ces recours peuvent être formés par les Etats membres et les personnes physiques et morales ;

* les pourvois contre les arrêts et ordonnances du Tribunal : ils sont ouverts aux parties ayant perdu au procès au moins partiellement, aux intervenants⁴⁸ concernés et affectés directement, ainsi qu'aux⁴⁹ Etats membres et aux institutions communautaires (même s'ils ne sont pas intervenus⁵⁰, sauf dans les litiges de fonctionnaires). Le pourvoi est limité aux questions de droit c'est-à-dire à l'application du droit par les juges du Tribunal. La Cour ne jugera⁵¹ pas les faits. Elle annule la décision du Tribunal en cas de mauvaise application et peut soit⁵² renvoyer l'affaire devant ce dernier⁵³ soit statuer elle-même définitivement sur le litige.

- 48 意味を説明せよ。
- 49 文法的機能を説明せよ。
- 50 どういうことか説明せよ。

- 51 なぜ未来形か。
- 52 文法的機能を説明せよ。
- 53 何を指しているか。

A côté de ces recours existent un mécanisme original⁵⁴, le renvoi préjudiciel⁵⁵. Il est fondé sur la collaboration entre les juges nationaux et le juge communautaire⁵⁶.

Lorsque le juge national doit appliquer le droit communautaire au cours d'un procès, il peut "surseoir à statuer" et poser une "question préjudicielle".

Dans ce cas, le juge⁵⁷ "suspend le procès" le temps de⁵⁸ poser la question à la Cour de justice sur la manière d'appliquer le droit communautaire. Lorsque celle-ci⁵⁹ a répondu, le procès⁶⁰ reprend normalement.

- 54 いかなる意味において original なのか。
- 55 一般にどのように訳されているか。
- 56 単数形なのはなぜか。
- 57 le juge national か le juge communautaire か。
- 58 意味を説明せよ。
- 59 どの語を指しているか。
- 60 どの場における le procès か。

Les renvois peuvent émaner de toute juridiction d'un Etat membre⁶¹ et porter soit sur des questions d'interprétation du droit communautaire, soit sur⁶² des questions d'appréciation de validité⁶³ d'un acte de droit dérivé⁶⁴ (par exemple une directive). Les arrêts rendus par la Cour sur ces renvois ont une force obligatoire et, sauf exception, une portée rétroactive.

Les renvois préjudiciels sont diffusés par la Cour à tous les Etats membres dans leur langue. Ces derniers sont en droit de déposer des observations écrites et/ou orales avant que la Cour ne⁶⁵ réponde⁶⁶ à la question du juge national afin de donner leur⁶⁷ avis sur l'interprétation à⁶⁸ donner à la législation⁶⁹ faisant l'objet de la question.

- 61 意味を説明せよ。
- 62 文法的機能を説明せよ。
- 63 意味を説明せよ。
- 64 意味を説明せよ。
- 65 文法的機能を説明せよ。
- 66 法(mode)を説明せよ。
- 67 何を指しているか。
- 68 文法的機能を説明せよ。
- 69 本文中から同旨の別表現を探せ。

Il faut également noter que la Cour peut être saisie par le Parlement européen, le Conseil, la Commission ou un Etat membre, d'⁷⁰une demande d'avis portant sur la compatibilité d'un accord international envisagé entre la Communauté [sic : l'Union] et d'autres Etats ou organisations internationales⁷¹ avec le Traité. Si l'avis est négatif, l'accord prévu ne peut entrer en vigueur qu'⁷²après révision du traité.

Innovation⁷³ du traité de Lisbonne, les parlements nationaux et le Comité des Régions pourront déposer un recours pour violation du principe de subsidiarité⁷⁴ contre les actes qui seraient selon eux⁷⁵ contraires à ce principe. Pour ce⁷⁶ faire, les parlements nationaux devront obtenir l'aval de leur gouvernement.

- 70 文法的機能を説明せよ。
- 71 なぜ無冠詞なのか。
- 72 文法的機能を説明せよ。
- 73 なぜ無冠詞か。
- 74 意味を説明せよ。
- 75 どの語を指しているか。
- 76 何を指しているか。

La procédure préjudicielle est également étendue par le traité de Lisbonne aux actes pris par les organes et organismes⁷⁷ de l'Union européenne. Ces actes sont ainsi incorporés au droit de l'Union. La Cour de justice peut donc les⁷⁸ interpréter et contrôler leur validité à la demande des juges nationaux afin de leur⁷⁹ permettre, par exemple, de vérifier la conformité de leur législation nationale avec ce droit.

Le traité de Lisbonne étend de plus le contrôle de la Cour de justice aux actes du Conseil européen, celui-ci étant reconnu comme une institution à part entière.

- 77 意味を説明せよ。
- 78 どの語を指しているか。
- 79 どの語を指しているか。

Ainsi, la Cour peut, sur demande de l'Etat membre concerné, se prononcer sur la légalité d'un acte adopté par le Conseil européen ou le Conseil de l'Union européenne lorsqu'i⁸⁰ a été identifié comme un risque clair de violation grave par⁸¹ cet État membre de⁸² certaines valeurs, comme le respect de la dignité humaine, le respect des droits de l'homme, etc.

Enfin, la Cour est désormais⁸³ compétente, dans les mêmes conditions, pour se prononcer sur les recours formés par la Cour des comptes, la Banque centrale européenne et, par le Comité des Régions qui tendent à la sauvegarde des prérogatives de ceux-ci.

- 80 どの語を指しているか。
- 81 どの語に係っているか。
- 82 どの語に係っているか。
- 83 どのような意味か。

Domaines d'intervention⁸⁴

Avec le traité de Lisbonne, la compétence de la Cour s'étend au droit de l'Union européenne à moins que les traités n⁸⁵en⁸⁶ disposent autrement.

En matière de Liberté, sécurité et Justice⁸⁷, la Cour voit ses compétences renforcées. En effet, les restrictions sont presque toutes levées. Elle pourra désormais statuer sur des recours concernant les visas, l'asile, l'immigration et d'autres politiques liées à la circulation des personnes.

- 84 どのように訳すべきか。この節を読んだ上で回答せよ。
- 85 文法的機能を説明せよ。
- 86 文法的機能を説明せよ。
- 87 意味を説明せよ。

En matière de coopération policière en matière pénale⁸⁸, la compétence de la Cour de justice pour statuer à titre préjudiciel⁸⁹ devient obligatoire et n'est plus subordonnée à une déclaration de chaque État membre reconnaissant cette⁹⁰ compétence et indiquant les juridictions nationales pouvant la⁹¹ saisir.

- 88 意味を説明せよ。
- 89 意味を説明せよ。
- 90 どの語・表現を指しているか。
- 91 どの語を指しているか。

Le domaine de la police et de la justice pénale entre dans le droit commun⁹² et toutes les juridictions peuvent saisir la Cour de justice. Cette compétence ne sera cependant applicable que⁹³ cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Enfin, la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne⁹⁴ acquiert la même valeur juridique que les Traités. Elle intègre "le bloc de constitutionnalité"⁹⁵ sur lequel⁹⁶ la Cour de justice peut se prononcer. Cependant, la Charte n'est pas opposable⁹⁷ au Royaume-Uni et à la Pologne qui bénéficient d'⁹⁸une dérogation. Cette dérogation devrait être étendue dans l'avenir à la République tchèque.

- 92 意味を説明せよ。
- 93 文法的機能を説明せよ。
- 94 何のことか説明せよ。
- 95 意味を説明せよ。
- 96 先行詞を示せ。
- 97 意味を説明せよ。
- 98 文法的機能を説明せよ。

Le Tribunal⁹⁹

La Cour de Justice est assistée depuis 1989 par un¹⁰⁰ Tribunal de première instance¹⁰¹, qui devient avec le traité de Lisbonne le Tribunal.

Il est composé de 27 juges nommés par les Etats membres pour six ans renouvelables¹⁰² après avis du comité consultatif pour la nomination des juges et des avocats généraux.

Un renouvellement partiel a lieu tous les trois ans. Les personnes sortantes peuvent être réélues.

Les juges désignent parmi eux leur président pour trois ans.

99 一般に、cour と tribunal とはどのように使い分けられるか。

100 なぜ不定冠詞なのか。

101 通常どのように訳されているか。

102 同旨の表現を文中から探せ。

Il n'y a pas d'avocat général au Tribunal. Sous le traité de Nice, lorsque le Tribunal le jugeait¹⁰³ utile, il pouvait nommer un juge qui faisait fonction d¹⁰⁴avocat général pour une affaire spécifique. L'article 254 TFUE prévoit désormais que le Tribunal, s'il le¹⁰⁵ juge utile, peut être assisté d¹⁰⁶avocats généraux.

Le Tribunal peut siéger, en fonction de l'importance de l'affaire, en séance plénière, en grande chambre (13 juges), en chambres de 3 ou 5 juges ou en formation à juge unique.

Le traité de Nice prévoyait qu'il était juge en première instance¹⁰⁷ pour l'ensemble¹⁰⁸ des recours directs : les recours en annulation, en carence, ou responsabilité déposés par les personnes physiques ou morales et les recours contre la Commission européenne déposés par les entreprises.

103 なぜ半過去か。

104 意味を説明せよ。

105 何を指しているか。

106 文法的機能を説明せよ。

107 意味を説明せよ。

108 l'emsemble と言いながら、一定の限定が課されていることにも触れている。どのような限定か。

Désormais, le traité de Lisbonne prévoit aux articles 263 et suivants du TFUE qu'il sera de plus juge de première instance pour :

- * Le contrôle de légalité des actes des institutions, organes ou organisations de l'Union destinés¹⁰⁹ à produire des effets juridiques à l'égard des tiers,
- * Les recours formés par la Cour des comptes, la BCE et le Comité des régions lorsque leurs prérogatives sont concernées,
- * Le recours de personnes physiques ou morales contre les actes les¹¹⁰ concernant directement et qui ne comportent pas de mesures d'exécution¹¹¹.

Il est également compétent pour les recours formés contre les décisions des tribunaux spécialisés (art. 256 TFUE) ainsi que sur¹¹² les questions préjudicielles énumérées à l'article 267 du TFUE lorsque son¹¹³ statut le¹¹⁴ prévoit.

- 109 どの語を修飾しているか。
- 110 どの語を指しているか。
- 111 意味を説明せよ。
- 112 どの語とどの語とをつないでいるか。
- 113 どの語を指しているか。
- 114 何を指しているか。

Les tribunaux spéciaux

Le traité de Lisbonne prévoit dans son article 257 que des tribunaux spéciaux peuvent être créés par un règlement du Parlement européen et du Conseil adopté¹¹⁵ selon la procédure législative ordinaire sur proposition, selon le cas, soit de la Commission européenne avec avis de la Cour de Justice, soit de la Cour de Justice avec avis de la Commission.

Ce règlement fixe également son champ de compétence. Adjoins au Tribunal, ils

peuvent connaître de¹¹⁶ recours formés dans des matières spécifiques.

115 どの語を修飾しているか。

116 文法的機能を説明せよ。

Le Tribunal de la fonction publique (TFP)

Depuis 2006, le Tribunal de la fonction publique (TFP) est adjoint à la Cour de justice de l'Union européenne et au Tribunal. Il fait désormais partie des¹¹⁷ tribunaux spéciaux prévus par le traité de Lisbonne.

Il est composé de sept juges nommés par le Conseil, pour une période de six ans renouvelable. Le Conseil veille à une composition équilibrée du Tribunal sur une¹¹⁸ base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres et en ce qui concerne¹¹⁹ les systèmes juridiques nationaux représentés.

Le TFP siège en chambres composées de trois juges. Toutefois, lorsque la difficulté ou l'importance des questions de¹²⁰ droit le¹²¹ justifient, une affaire peut être renvoyée devant l'assemblée plénière.

117 文法的機能を説明せよ。

118 なぜ不定冠詞か。

119 どの語に係っているか。

120 文法的機能を説明せよ。

121 何を指しているか。

Ce tribunal est la juridiction spécialisée dans le domaine du contentieux de la fonction publique¹²² de l'Union européenne. Il est compétent pour connaître en première instance des litiges entre les Communautés et leurs agents. Il est également compétent pour trancher les litiges concernant certains personnels spécifiques, notamment les personnels d'EUROJUST¹²³, d'EUROPOL¹²⁴, de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'Office pour l'harmonisation dans le marché intérieur¹²⁵.

En revanche, il ne peut connaître des litiges opposant les administrations nationales¹²⁶ à leurs agents.

Ses décisions peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un pourvoi limité aux questions de droit devant le Tribunal.

- 122 意味を説明せよ。
- 123 どういう機関か説明せよ。
- 124 どういう機関か説明せよ。
- 125 どういう機関か説明せよ。
- 126 意味を説明せよ。

La justice européenne en quelques chiffres

Les 23 langues officielles de l'Union sont utilisées à la CJUE . Une audience typique mélange au moins 5 ou 6 langues. La traduction de toutes les pièces de procédures vers toutes les langues est en partie responsable de la lenteur de la procédure.

Près de deux tiers des fonctionnaires de la Cour sont des fonctionnaires "linguistiques", c'est à dire soit des juristes linguistes, soit des interprètes.

De 1952 à 2004, 13 493 affaires ont été portées devant la Cour, qui a prononcé 6465 arrêts dans tous les champs¹²⁷ de compétence de l'Union européenne: agriculture, aides d'Etat, droit institutionnel¹²⁸, droit des entreprises, environnement, consommateurs, fiscalité, libre circulation des marchandises et des personnes, pêche, politique commerciale, politique régionale, politique sociale, rapprochement des législations, relations extérieures, transports...

S'agissant du Tribunal, 3 735 affaires lui¹²⁹ ont été soumises de 1989 à 2004 ; 2894 arrêts ont été prononcés.

- 127 意味を説明せよ。
- 128 意味を説明せよ。
- 129 どの語を指しているか。